

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 28 mars 2018**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018019

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Budget principal - Reprise par anticipation des résultats 2017**

Le 28 mars 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Luc TURNER, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Au vu de la balance du résultat prévisionnel 2017 et l'état des restes à réaliser, la reprise des résultats se présente comme suit :

- résultat de fonctionnement excédentaire de 1 748 377,33 €,
- résultat d'investissement brut déficitaire de 692 865,61 € et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire de 605 467,89 €,

Il est donc proposé d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2017 :

- affectation obligatoire afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » soit 605 467,89 €.
- affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » soit 1 142 909,44 €

**Vu** les articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**Vu** la balance du résultat prévisionnel du compte de gestion provisoire fourni par la perception,

**Vu** l'état des restes à réaliser,

**Vu** le tableau de calcul concernant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2017 du budget principal,

**Vu** l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 14 mars 2018,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** la reprise des résultats comme suit :
  - résultat de fonctionnement excédentaire de 1 748 377,33 € (Un million sept cent quarante-huit mille trois cent soixante-dix-sept euros et trente-trois centimes) ;
  - résultat d'investissement brut déficitaire de 692 865,61 € (six cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-cinq euros et soixante et un centimes) et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire de 605 467,89 € (six cent cinq mille quatre cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes).
- **d'affecter** le résultat d'exploitation 2017 comme suit :
  - affectation en section d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» de 605 467,89 € (six cent cinq mille quatre cent soixante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) permettant de couvrir le besoin de financement en section d'investissement.
  - affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 «Excédents reportés» de 1 142 909,44 € (un million cent quarante-deux mille neuf cent neuf euros et quarante-quatre centimes).

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 01 AVR 2018
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour l'Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET